



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Représentés : 3
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation : 24.09.2025

Date d'affichage : 24.09.2025

Délibération du Conseil Municipal ID : 083-218301083-20250929-CM_2025_45-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



N°2025/45

Portant information sur les décisions prises par Monsieur le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Présents : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Michel GAGNEPAIN, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Bernard BELORGEY, Sabah BAUDRAND, Chrystelle GAZZANO, Hugo NIEDERLAENDER, Jean-Mathieu CHIOTTI, Lionel BROUQUIER, Marylène RICCI, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Denis CAREL, Sabine JOUMEL

Procurations :

Sabine FONTANILLE a donné procuration à Bryan JACQUIN
Magalie ATLAN a donné procuration à Nathalie WETTER
Ludovic ODRAT a donné procuration à Hugo NIEDERLAENDER

Absent : 0

Secrétaire de séance : Bryan JACQUIN

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2025/42 en date du 17 juin 2025	Renouvellement d'un contrat d'hébergement et de maintenance du site internet de la commune	Signature de la proposition commerciale relative à l'hébergement et la maintenance du site de la commune avec la SARL Agence Digitale (123mairie.fr) domiciliée Immeuble les Cèdres, 83340, Le Cannet-des-Maures. Le contrat est souscrit pour une durée d'un an soit jusqu'au 03/07/2026. Le montant de l'hébergement est de 250,00€ HT soit 300,00€ TTC. Le montant de l'abonnement à la maintenance, support technique et certificat SSL est de 921,00€ HT, soit 1 105,20€ TTC.
2025/43 en date du 17 juin 2025	Signature d'un contrat de maintenance préventive et curative des installations de sécurité incendie	Signature du contrat de maintenance préventive et curative des installations de sécurité incendie avec EUROFEL agence de Fréjus, route des Vernèdes, 83480, Puget-sur-Argens. Le contrat prend effet à la date de signature pour une durée de 12 mois. Le montant prévisionnel de la mission préventive est de 1 266,75€ HT. Ce montant peut varier en cas d'erreur constatée sur l'inventaire communiqué au prestataire. Concernant le contrat de maintenance curative, un devis sera établi aux prix indiqués dans le contrat. Les prestations seront effectuées selon le bon de commande.
2025/44 en date du 20 juin 2025	Donation à la commune de la parcelle B n°170 (Cts CARRA)	Acceptation de la donation au nom de la commune de La Roquebrussanne.
2025/45 en date du 01 juillet 2025	Approbation de travaux de réfection de voirie Impasse et Chemin des Aires – Passage du jardin	Approuver et viser l'offre de prix de l'entreprise Eiffage Route sise à Brignoles (83), pour la réalisation des travaux de réfection de voirie de l'Impasse et du chemin des Aires ainsi que du Passage du jardin, en revêtement de surface de type bi-couche. Le présent marché de travaux est conclu pour un montant de 19 477,50€ HT, soit 23 373,00€ TTC

2025/46 en date du 07 juillet 2025	Approbation du contrat de mission de Contrôle Technique pour les travaux de réhabilitation du cabinet médical de la commune – annexe MSP MELNA Santé	Approuver et viser l'avenant n°1 cabinet SOCOTEC Constructions mission complémentaire d'attestation constat de l'accessibilité des personnes handicapées, liée aux travaux de réhabilitation du cabinet médical de la commune – annexe MSP MELNA Santé. Le présent avenant n°1 est conclu pour un montant de 300,00€ HT, soit 360,00€ TTC.												
2025/47 en date du 15 juillet 2025	Avenants aux marchés des lots 1-2-3-5 du MAPA 2025/07 pour les travaux de réhabilitation du cabinet médical – annexe MSP MELNA Santé	Approuver les avenants n°1 pour le MAPA 2025/07 « Travaux de réhabilitation du cabinet médical – annexe MSP Melna Santé » d'un montant total de 16 717,50 € HT comme suit : - lot n°1 : démolition – gros œuvre – enduits, à l'entreprise SAS SC PACA sise à La Ciotat (13) pour un montant de 11 993,60€ HT , portant ainsi le nouveau montant total du marché pour le lot n°1 à 56 993,60€ HT. - lot n°2 : menuiseries extérieures bois, à l'entreprise Menuiserie du Lac sise à Bauduen (83) pour un montant de 1 780,00€ HT , portant ainsi le nouveau montant total du marché pour le lot n°2 à 16 800,00€ HT. - lot n°3 : faux-plafonds – doublages – cloisons – menuiseries intérieures – sols souples, à l'entreprise S.P.P.R sise à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83) pour un montant de – 2 338,90€ HT , portant ainsi le nouveau montant total du marché pour le lot n°3 à 63 628,27€ HT. - lot n°5 : électricité – courants faibles – courants forts, à l'entreprise ITEL NIRONI sise à Barjols (83) pour un montant de 605,00€ HT , portant ainsi le nouveau montant total du marché pour le lot n°5 à 23 603,00€ HT.												
2025/48 en date du 08 juillet 2025	Transfert du contrat de bail commercial avec la SARL SV La Roquebrussanne à effet du 5 mai 2025 des locaux sis Place Victor Bagarry 83136 La Roquebrussanne – enseigne Vival	Approuver le transfert du contrat de bail commercial des locaux communaux sis Place Victor Bagarry à La Roquebrussanne d'une surface de 102m ² avec la SARL SV La Roquebrussanne. Entériner le transfert du contrat de bail pour une période allant du 5 mai 2025 au 15 novembre 2033 et de faire exacte application dudit contrat. Le montant du loyer annuel de la première année de renouvellement, soit du 1 novembre 2024 au 31 octobre 2025, est fixé à la somme de 7 200,12€, payable mensuellement. Cette disposition est appliquée lors du transfert de contrat de bail.												
2025/49 en date du 21 juillet 2025	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var – Axe 2 « Aide aux Communes » priorité n°3 concernant le coût de Maîtrise d'œuvre et des études préalables pour la réhabilitation du bâtiment JB Reboul dit « La cuisine provençale »	Solliciter l'aide du Conseil Départemental du Var au titre de l'Axe 2 « Aide aux Communes » en priorité n°3, pour le cofinancement de la Maîtrise d'œuvre et des études préalables, selon le plan de financement suivant : Coût total des études et de la Maîtrise d'œuvre : 27 469,00€ HT <table border="1" data-bbox="611 1496 1347 1709"> <thead> <tr> <th>NATURE DU FINANCEMENT</th> <th>MONTANT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Auto – financement</td> <td>17 469,00 €</td> <td>63,5 %</td> </tr> <tr> <td>Département du Var 2025 – Axe 2 – priorité n°3</td> <td>10 000,00 €</td> <td>36,5 %</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>27 469,00 €</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>	NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT	%	Auto – financement	17 469,00 €	63,5 %	Département du Var 2025 – Axe 2 – priorité n°3	10 000,00 €	36,5 %	TOTAL	27 469,00 €	100%
NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT	%												
Auto – financement	17 469,00 €	63,5 %												
Département du Var 2025 – Axe 2 – priorité n°3	10 000,00 €	36,5 %												
TOTAL	27 469,00 €	100%												
2025/50 en date du 22 juillet 2025	Avenant au marché du lot n°4 du MAPA 2025-07 pour les travaux de réhabilitation du cabinet médical – Annexe MSP Melna	Approuver l'avenant n°1 pour le MAPA 2025-07 « travaux de réhabilitation du cabinet médical – Annexe MSP Melna » concernant : - lot n°4 : peinture, à l'entreprise GFAP Provence sise à Brignoles (83) pour un montant de 450,00€ HT, soit 540,00€ TTC portant ainsi le nouveau montant total du marché pour le lot n°4 à 9 325,12€ HT, soit 11 190,14 € TTC.												
2025/51 en date du 24 juillet 2025	Approbation d'ester en justice et désignation du cabinet chargé de défendre les intérêts de la commune	De se pourvoir en appel auprès du Tribunal Administratif de Toulon à l'encontre de la décision en date du 11/07/2025 annulant l'arrêté d'opposition à la Déclaration Préalable DP 083 108 24 B0040 en date du 30/05/2024. De confier au cabinet ITEM Avocats, sis Espace Valtech - 83160 La Valette du Var, représenté par Maître FAURE-BONACCORSI, la défense des intérêts de la commune dans le cadre de ce contentieux												

2025/52 en date du 04 août 2025	Signature d'un contrat de maintenance et d'entretien des équipements de chauffage / climatisation et ventilation du Cabinet médical de la Commune	D'approuver et valider le contrat d'entretien et de maintenance des équipements de chauffage / climatisation et ventilation du Cabinet médical, avec la somme de 655,00€ H.T. (83). Ledit contrat prend effet au 1 ^{er} septembre 2025 pour une durée de 24 mois, expirant le 31 août 2027. Il pourra être résilié par les deux parties par courrier recommandé avec A.R., deux mois avant la fin du terme. A défaut, le contrat sera tacitement et expressément reconduit chaque année. La première redevance annuelle s'élève à 655,00€ H.T soit 786,00€ TTC et sera exigible au terme à échoir. Elle pourra être revalorisée chaque année, selon l'indice NAT du mois de juillet, mois d'établissement du contrat, et selon la formule de révision inscrite à l'article 9 du contrat.
2025/53 en date du 07 août 2025	Signature d'une convention régissant la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail confiée au centre de gestion du Var	Signature de la convention régissant la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion du Var. Cette convention prend effet à compter du 1 ^{er} janvier 2026 et est conclue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028. Le coût de cette prestation est fixé à 400 € par jour d'intervention (1 intervention par an). Toute intervention supplémentaire sera facturée au tarif journalier indiqué ci-dessus.
2025/54 en date du 03 septembre 2025	Approbation du contrat de bail de location à usage professionnel du cabinet médical n°1 sis 2 rue Georges Clemenceau, 83136 La Roquebrussanne	Approbation du contrat de bail de location à usage professionnel du cabinet n°1 sis 2 rue Georges Clemenceau, 83136 La Roquebrussanne d'une surface totale de 36m ² , des parties communes dont la salle d'attente ainsi que de tous les équipements et mobiliers décrits dans l'annexe 1 ci-annexée, avec le Docteur Erik LAFON qui élit domicile aux fins de la signature du contrat, à l'adresse du cabinet n°1. Approbation de l'ensemble des conditions financières et particulières dudit contrat et de dire que le contrat de bail est conclu pour une durée initiale de 3 ans et pourra être reconduit par accord express des parties.
2025/55 en date du 16 septembre 2025	Signature d'une convention d'adhésion au service d'aide à la bonne gestion des archives du CDG83	Signature la convention d'adhésion au service d'aide à la bonne gestion des archives avec le CDG83, 860 routes des Avocats à La Crau (83260). La convention est valable dès la signature des deux parties et pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse. Le coût forfaitaire de la journée d'intervention d'un agent du service des archives s'élève à 320,00€ pour les missions à expertise et 350 € pour les missions à forte expertise.

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Michel GROS



Le secrétaire de séance,

Bryan JACQUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :